Flash Info – Décembre 2020

• La Commune et la crise sanitaire

- Les mesures annoncées par le décret du 29 octobre 2020 sont mises en application. Pour mémoire, les rassemblements de plus de 6 personnes sont interdits sur la voie publique, le port du masque est obligatoire dans les établissements recevant du public.
- La salle multi-activités, le complexe sportif et le gymnase sont fermés au public et ne restent accessibles qu'aux élèves et aux enfants accueillis par la Caisse des Ecoles (périscolaire et extrascolaire). Les autres salles communales sont également fermées jusqu'à nouvel ordre. Toutes les activités sportives de plein air sont autorisées jusqu'à 16 ans (tennis, football).
- La médiathèque est à nouveau accessible au public depuis le 28 novembre, avec une jauge de 17 personnes. Un service de portage à domicile est également proposé pour les personnes demeurant dans la commune.
- Le protocole sanitaire dans les écoles (élémentaire et maternelle) et lors du service de la cantine a été réactivé, bien que l'ensemble des règles ait été appliqué depuis la rentrée de septembre (distanciation physique sauf en maternelle, limitation de brassage des groupes, lavage des mains à chaque étape de la vie scolaire). Le port du masque en élémentaire est désormais de rigueur comme cela est exigé. La commune assure un minimum de 3 désinfections par jour et alimente les écoles en produits désinfectants à destination des enseignants et des enfants.
- Jusqu'au 15 décembre, l'accès aux services de la mairie se fait sur rendez-vous en contactant le 03 26 03 60 26 ou en envoyant un courriel à secretariat@mairie-gueux.fr
- Les réunions du Conseil municipal se déroulent sans public avec un quorum réduit aux tiers des membres. Un conseiller peut également disposer de 2 pouvoirs.
- Les aînés de la commune sont régulièrement contactés par des membres de l'équipe municipale afin de s'assurer que tout se poursuit bien et éventuellement apporter l'aide qui leur serait nécessaire. En cette période particulière, chacun comprendra parfaitement que le traditionnel rendez-vous du déjeuner festif de début décembre soit annulé au grand regret des organisateurs.

• La Commune et le plan Vigipirate

A la suite des attentats de Nice, le plan Vigipirate a été élevé à son niveau le plus haut « urgence attentat ». Une vigilance particulière doit être portée aux édifices cultuels et aux établissements scolaires. Tout comportement anormal peut être signalé aux forces de l'ordre en composant le 17. N'hésitez pas à vous rendre sur le site www.gouvernement.fr, rubrique réagir-attaque-terroriste pour davantage d'informations.

• Recensement des personnes vulnérables

A la faveur des périodes de canicule, de pandémie ou autres crises, les services de la Mairie maintiennent un contact avec les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes vulnérables, par des appels téléphoniques. Une liste, à la demande des services de la Préfecture, sera mise en place après accord de chacune des personnes intéressées. Un courrier leur sera prochainement envoyé.

• Travaux

Les travaux de réhabilitation et de rénovation des bâtiments jouxtant la mairie sont totalement achevés. Les 4 logements sont loués. L'ADMR est également installée dans ses nouveaux locaux au 6 rue de l'Eglise.
Les travaux de rénovation du mur séparant l'espace vert de l'église et l'entreprise SOFFI sont achevés. L'escalier, rue de l'Eglise, a été démonté pour non-conformité, un aménagement fleuri est prévu.

• Les services techniques renforcés

Suite aux départs des agents en charge de l'entretien des espaces verts, deux personnes ont été embauchées en Contrat à Durée Déterminée. L'ensemble du personnel est encadré par Jonathan Cottereaux arrivé en juillet dernier. Le service est désormais au complet pour assurer l'entretien au quotidien des espaces verts. Mais souvenez-vous que ***l'entretien des trottoirs et des caniveaux vous incombe, propriétaires et locataires riverains de la voie publique. Vous êtes tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux en toute saison sur toute la largeur, au droit de vos façades (balayage, démoussage, désherbage, sans produits phytosanitaires). AR2017/004.***

Par ailleurs, nous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse sur l'ensemble du territoire de la commune. Des distributeurs de sacs sont à votre disposition pour le ramassage des déjections.

• Informations diverses

- **Médiathèque :** une subvention de 4000€ de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a été attribuée dans le cadre du soutien aux librairies de proximité, ce qui a contribué à étoffer l'offre de la médiathèque.

- **Borne électrique place des Lacs :** installée sur le parking près du Lac, elle est en service. Vous trouverez sur le site de la commune (www.gueux.fr) toutes les informations utiles pour son utilisation.

- **Calendrier des Sapeurs-Pompiers :** en cette période où les visites ne sont pas conseillées, vous pouvez vous le procurer à la mairie et la médiathèque, ou en le réservant au 06 42 54 00 20.

• Projets

- **Pôle commercial** : les fouilles archéologiques s'étant révélées sans suite, les travaux pourront démarrer début 2021. Ce pôle accueillera une supérette du groupe Carrefour (bail signé). D'autres preneurs sont en négociation pour les deux autres bâtiments.

- **Futurs terrains de foot et vestiaires** : si les sondages archéologiques réalisés en octobre ne nécessitent pas de fouilles approfondies, les travaux démarreront au printemps prochain.

- **Zone UC, futur lotissement, avancée** : un mandat d'étude préalable est signé avec Agencia, agence qui accompagne les collectivités dans la réalisation de leurs projets.

- **Futur pôle périscolaire** : il sera construit dans l'espace face aux écoles, le permis de construire a été déposé (6 mois d'instruction).

N'hésitez pas à vous rendre sur le site de la commune (www.gueux.fr) pour retrouver l'intégralité des comptes rendus des réunions de Conseils municipaux et autres informations et abonnez-vous !